Envoyé en préfecture le 04/10/2026
Reçu en préfecture le 04/10/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260930-DB_260930_5B-DE

KÊR - VILLE DE
Rostrenen

Délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2026

Nombre de Conseiller·ères en exercice : 23
Présent·es : 20
Votant·es : 23
Procurations : 3

Convocation du Conseil Municipal en date du : 24/09/2026

Affichage en date du : 25/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Julie CLOAREC ayant donné procuration à Guillaume ROBIC, Véronique LORIOT LE GUILLOU ayant donné procuration à Jean-Pierre MOUGEOT et Cyril BROUARD ayant donné procuration à Louis FLOHIC.

Secrétaire de séance : Marie SIEZA

DB_260930-05b Élection des représentant·es au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : Jean-Pierre MOUGEOT

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L.126-6 du code de l'action sociale et des familles ainsi que ses articles R.123-7 à R.123-15 et R.123-27 à R.132-29 ;
Vu la délibération du 31 mars 2026 modifiée le 5 juin 2026, déterminant le nombre de membres à siégeant au sein du Conseil d'administration du CCAS ;
Vu l'élection du 5 juin 2026 par laquelle le Conseil a élu ses représentants·es à siéger au Conseil d'administration du CCAS,
Vu l'élection du 5 juin 2026 par laquelle le Conseil a élu ses représentants·es au Conseil d'administration du CCAS ;
Vu la démission de Mme Delphine Dumas, conseillère municipale élue au sein du Conseil d'administration du CCAS ;
Considérant, les candidatures transmises au Maire de deux nouveaux membres ;
Considérant l'examen par la commission communale « Cohésion, générations, citoyenneté et solidarités » du 17 septembre 2026 ;

Il est proposé de procéder à une nouvelle élection pour compléter les représentant·es du Conseil municipal siégeant au Conseil d'administration du CCAS en plus du Maire.

Il est rappelé que les membres du Conseil municipal déjà élu·es le 5 juin 2026 sont au nombre de cinq depuis la démission de Mme Dumas :
M. Jean-Pierre MOUGEOT, Mme Marie-Noëlle SIEZA, Mme Gwénaëlle RICHARD, Mme Hermine COADIC et Mme Stéphanie VERGER.

Compte tenu de la proposition de porter à huit les représentant·es du Conseil et de la démission de Mme Delphine Dumas, il convient de procéder à l'élection de trois nouveaux ou nouvelles membres.

Il est rappelé qu'il s'agit d'un scrutin à bulletins secrets de listes à la proportionnelle au plus fort reste.
Afin de permettre au Maire de faire procéder à l'élection des représentant·es du Conseil municipal, il a étét demandé aux candidat·es d'adresser à direction@ville-rostrenen.bzh , le 30 septembre à 9h, au plus tard, leur liste de membres du Conseil municipal.

Cette liste doit indiquer l'ordre de présentation. Elle peut comporter un nombre inférieur de candidat·es. Elle peut aussi comporter un nombre supérieur, en ce cas, les candidat·es non élu·es siégeront en cas de vacance d'un siège et dans l'ordre de présentation de la liste.

Une seule liste a été réceptionnée :
Véronique LORIOT LE GUILLOU ; Jeannot FLAGEUL ; Christian MORZEDEC.

Ayant entendu l'exposé et après avoir procédé à l'élection, le Conseil municipal a désigné à l'unanimité pour siéger au Conseil d'administration du CCAS : Véronique LORIOT LE GUILLOU, Jeannot FLAGEUL et Christian MORZEDEC.

Pour extrait conforme,
Le 01/10/2026

Secrétaire de séance
Marie SIEZA

Le Maire,
Guillaume ROBIC

Mairie de ROSTRENEN ★ COTES D'ARMOR ★